

Thème - Feedback et recadrage : outils de management des difficultés

Date : Mercredi 28 octobre 2026 de 9h à 12h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : Être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 1

Objectifs :

- Adopter une communication assertive pour gérer les situations de management délicates.
- Identifier les principes d'un feedback constructif et adapté à la situation.
- Préparer et conduire un entretien de recadrage en préservant la relation professionnelle.
-

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- 1. Les fondamentaux de la communication assertive**
 - a. Comprendre son mode de fonctionnement préférentiel**
 - b. Incarner l'assertivité, être formel tout en maintenant de bonnes relations**
- 2. Le feedback**
 - a. Les fondamentaux du feedback constructif**
 - b. Incarner la culture du feedback**
- 3. L'entretien de recadrage**
 - a. Méthode d'entretien de recadrage**
 - b. Gérer les réactions difficiles**

➤ Moyens pédagogiques :

Présentation orale et écrite
Tableau blanc virtuel
Supports vidéo et audio
Études de cas et jeux de rôle

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Noréa THOMAS, coach professionnelle, ancienne avocate.

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.